

Déployer la télésurveillance pour sécuriser le patient à domicile

ETABLISSEMENTS
DE SANTÉ



La France devient le 1^{er} pays de l'Union européenne à rembourser (hors expérimentation) les solutions de télésurveillance médicale qui apportent un bénéfice clinique ou améliorent l'organisation des soins. Cela, pour renforcer le suivi des patients grâce à une prise en charge médicale à distance interactive, coordonnée et personnalisée au plus près du lieu de vie, mais aussi pour prévenir les complications – notamment en limitant le risque d'hospitalisation – et donc améliorer le confort de vie.



Publiés le 31 décembre 2022 au Journal Officiel, deux décrets permettent l'entrée en vigueur d'un modèle de droit commun spécifique à la télésurveillance prévu par l'article 36 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, ainsi que la fin de l'expérimentation ETAPES au 1^{er} juillet 2023.

Ce nouveau cadre associe la rémunération du suivi médical réalisé à distance par une équipe soignante et celle du dispositif médical numérique associé. Ces textes seront prochainement complétés par des arrêtés cadrant les rémunérations des équipes soignantes et le financement des solutions numériques.

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3405664/fr/telesurveillance-medicale-2-decrets-actent-l-integration-de-la-telesurveillance-medicale-dans-le-droit-commun

La Poste, votre partenaire de proximité pour :



Déployer des solutions de télésurveillance adaptées aux pathologies et intégrées au parcours de soin de vos patients.



Installer le matériel de télésurveillance, former et accompagner vos équipes médicales dans le suivi des patients.



Simplifier l'exercice médical entre tous les acteurs de la chaîne de soins, pour une prise en charge coordonnée du patient.



Détecter les éventuels signes annonciateurs d'une dégradation de l'état de santé de vos patients et **prévenir les situations d'urgence**.



Rendre les patients acteurs dans la gestion de leur maladie.



Améliorer la personnalisation du traitement et l'efficacité du parcours de soin à partir des données patient récoltées.

La Poste s'engage dans la télésurveillance médicale au travers de Newcard, Nouveal et Maela

La Poste propose des services humains et digitaux pour faciliter les parcours de santé et améliorer le quotidien des patients, aux côtés des professionnels de santé de ville et de l'hôpital. Avec la télésurveillance médicale, le professionnel de santé peut suivre à distance chaque patient et adapter sa prise en charge en cas de besoin.





NEWCARD

L'expert de la télésurveillance médicale pour les patients insuffisants cardiaques ou rénaux



Solution de télésurveillance de l'insuffisance cardiaque, basée sur le recueil et l'analyse quotidienne des données de poids, tension artérielle, fréquence cardiaque et dyspnée du patient.

Solution de télésurveillance de l'insuffisance rénale basée sur le recueil et l'analyse hebdomadaire des données de poids, tension artérielle et fréquence cardiaque, et sur l'intégration régulière des résultats d'analyse biologique par les patients.

- ▶ Installation et formation au matériel
- ▶ Accompagnement des patients
- ▶ Télésurveillance médicale

Nouveal  **Maela**
Le suivi médical connecté

La plateforme généraliste de télésurveillance

- ▶ Portail d'orchestration des parcours
- ▶ Espace patient connecté
- ▶ Coordination ville-hôpital
- ▶ Plateau infirmier 24h/24 et 7j/7
- ▶ Accompagnement et information
- ▶ Bibliothèque de parcours
- ▶ Bibliothèque de contenus
- ▶ Conception de parcours et de contenus sur mesure

ardoiz

Afin que les patients non connectés puissent bénéficier du protocole de télésurveillance, l'établissement de santé peut leur mettre à disposition une tablette numérique Ardoiz, simplifiée et adaptée aux débutants (avec installation et aide à la prise en main au domicile du patient).



Témoignage



« Suite à cette crise sanitaire exceptionnelle, la télémedecine a fait la démonstration de son rôle capital dans la prise en charge des personnes atteintes de pathologies chroniques. Les outils de télésurveillance des patients insuffisants cardiaques, tels que le service « 1 Minute pour mon Cœur » proposé par Newcard, sont plébiscités par des cardiologues qui y voient un intérêt majeur pour individualiser et améliorer la prise en charge de leurs patients. »

Dr. Marc Villacèque, cardiologue et ex-président du Syndicat National des cardiologues

Contactez-nous

Newcard : 03 20 14 71 14

Nouveal / Maela : commerce@maela.fr - 06 82 40 35 85

→ Pour en savoir plus



En savoir plus sur Newcard



En savoir plus sur Maela



En savoir plus sur Nouveal

→ En complément



Découvrez nos solutions liées au parcours patient